



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Hervé MARITON Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Vente des lots n°18 et 19 de la ZAC de l'Ecoparc du Pas de Lauzun à M. Ludovic Blanc

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC du Pas de Lauzun située à Aouste-sur-Sye, M. Ludovic Blanc s'est positionné afin d'acquérir les lots n°18 et 19 d'une superficie de 955 m² et 974m² au tarif fixé de 37 € HT/m², afin de développer son activité de création et d'entretien d'espaces verts.

Le projet de l'entreprise a été présenté à la Commission "Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée" de la CCCPS qui a donné un avis favorable à la vente des parcelles souhaitées à M. Blanc, au regard de son projet et de ses perspectives de développement.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la vente des lots n° 18 et 19 de la ZAC du Pas de Lauzun, à M. Ludovic Blanc pour une superficie totale de 955 m² et 974 m² pour un prix de vente 35 335 € HT et de 36 038 € HT, soit un montant total de 71 373 € HT (37 € HT/m²), prix conforme à l'avis des Domaines.

III. Visas

VU la délibération DE2018162 du 13 décembre 2018 concernant la fixation des tarifs de vente des terrains pour une implantation sur l'Ecoparc du Pas de Lauzun ;

VU la délibération DE2022095 du 22 septembre 2022 concernant la modification du prix de vente des terrains de l'Ecoparc du Pas de Lauzun ;



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale 16160522 du 12 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée » du 5 mars 2024 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la vente des lots n°18 et 19 de la ZAC du Pas de Lauzun à Aouste-sur-Sye, représentant respectivement une superficie de 955 m² et 974 m², à M. Ludovic Blanc ou à toute personne physique ou morale qu'il se substituera, pour un montant total de 71 373 € HT (37 € HT/m²),
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération, y compris les actes relatifs à la mise en œuvre des clauses du cahier des charges de la zone d'activités.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : Le plan des lots de la ZAC du Pas de Lauzun,
- Annexe II : L'avis du Pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale.

Catherine MERIEAU
Secrétaire de séance

Le 28 mars 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président





Matricule	X Insertion	Y Insertion
500	1863180.51	4169786.59
501	1863180.51	4169786.59
502	1863111.21	4169736.61
503	1863106.41	4169794.34
505	1863179.13	4169691.46
506	1863179.13	4169722.31
507	1863155.05	4169722.31
508	1863155.05	4169722.31
509	1863169.20	4169703.62
510	1863169.20	4169703.62
511	1863176.32	4169768.14
512	1863176.32	4169768.14
513	1863180.47	4169776.81
514	1863180.47	4169776.81
515	1863222.48	4169770.72
516	1863222.48	4169770.72
517	1863223.39	4169768.77
518	1863223.39	4169768.77
519	1863241.76	4169767.81
520	1863241.76	4169767.81
521	1863377.96	4169765.24
522	1863377.96	4169765.24
523	1863377.90	4169764.57
524	1863377.90	4169764.57
525	1863379.35	4169697.20
526	1863379.35	4169697.20
527	1863372.31	4169670.93
528	1863372.31	4169670.93
529	1863380.49	4169672.22
530	1863380.49	4169672.22
531	1863347.36	4169673.06
532	1863347.36	4169673.06
533	1863227.47	4169666.16
534	1863153.26	4169730.88
535	1863153.26	4169730.88
536	1863113.60	4169720.94
537	1863113.60	4169720.94
538	1863117.63	4169704.47
539	1863117.63	4169704.47
540	1863157.65	4169666.19
541	1863157.65	4169666.19
542	1863156.93	4169665.07
543	1863156.93	4169665.07
544	1863161.89	4169723.31
545	1863161.89	4169723.31
546	1863331.32	4169722.84
547	1863331.32	4169722.84
548	1863287.14	4169722.84
549	1863287.14	4169722.84
550	1863381.88	4169707.02
551	1863381.88	4169707.02
552	1863305.85	4169677.63
553	1863305.85	4169677.63
554	1863329.91	4169674.98
555	1863329.91	4169674.98
556	1863333.98	4169712.25
557	1863333.98	4169712.25
558	1863353.94	4169672.64
559	1863353.94	4169672.64
560	1863266.99	4169699.93
561	1863266.99	4169699.93
562	1863261.06	4169720.23
563	1863261.06	4169720.23
564	1863281.24	4169660.30
565	1863281.24	4169660.30
566	1863266.32	4169717.57
567	1863266.32	4169717.57
568	1863263.13	4169726.56
569	1863263.13	4169726.56
570	1863262.12	4169660.03
571	1863239.92	4169674.75
572	1863239.92	4169674.75
573	1863186.95	4169660.36
574	1863186.95	4169660.36
575	1863137.95	4169666.40
576	1863137.95	4169666.40
577	1863266.02	4169671.89
578	1863266.02	4169671.89
579	1863261.75	4169634.95
580	1863261.75	4169634.95
581	1863235.67	4169637.96
582	1863235.67	4169637.96
583	186318.95	4169626.39
584	186318.95	4169626.39
585	1863354.50	4169662.24
586	1863354.50	4169662.24
587	1863184.34	4169643.89
588	1863184.34	4169643.89
589	1863274.23	4169677.96
590	1863274.23	4169677.96
591	1863339.40	4169717.62
592	1863339.40	4169717.62
593	1863293.91	4169716.64
594	1863293.91	4169716.64
595	1863156.97	4169650.85
596	1863156.97	4169650.85
597	1863210.41	4169644.91
598	1863210.41	4169644.91

Système RGF93 Projection CC46 (Classe 2)



Division réalisée par Géovallées en décembre 2014. Document d'arpentage n°816f.

Limites d'imposition fiscales tracées sans valeur juridique.
Seul le bornage contradictoire garantit les limites.



Géométre-Expert
GARANT DU CADRE DE VIE DURABLE

Géovallées Géomètres-Experts D.P.L.G.
Pascal & Martine LACOUR

Successeurs de la Société Thierry Bourcier & Associés et titulaires des archives de José Heilmann

Siège Social: ZA Pied Gal - 13 rue des Trois Capitaines - 26400 CREST
Bureau Secondaire: ZA Cocouse - 85 rue des Sèterées - 26150 DIE

Tel. : 04 75 25 15 61 - Tel. 04 75 21 94 54 - email : gjeovallees@geometre-expert.fr

Commune de AOUSTE sur Sye (Drôme)
ZA PAS DE LAUZUN - C.C.C.P.S.

Friche VICAT - SECTION AH

PLAN DE DIVISION

Joint au document d'arpentage n° 892 W numéroté le 29 mars 2019

Echelle 1/500



Mars 2019
Dossier 178-2014



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 12/02/2024

Direction départementale des Finances Publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale de l'Isère

8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 11 25 77 07

mél. : ddvip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Anne-Françoise CLUZEL

Courriel : anne-francoise.cluzel@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 14 74 93 89

Réf. DS : 16160522

Réf. OSE : 2024-26011-09316

Le Directeur départemental des Finances
publiques de l'Isère

à

CC DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
COEUR DE DROME

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien : Terrains à bâtir Lots n° 10, 11, 12, 17, 18 et 19 de l'écoparc du Pas de Lauzun .

Adresse du bien : ZAC du Pas de Lauzun 26400 Aouste-sur-Sye

Valeur : **37 € / m²** pour les lots n° 10, 11, 12, 17, 18 et 19 (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur ») **avec une marge d'appréciation de 10 %.**

1. CONSULTANT

affaire suivie par : M SOLEILLANT Arnaud 04 75 40 03 89 asoleillant@cccps.fr

2. DATES

de consultation :	06/02/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	06/02/2024

3. OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

➤ Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

➤ Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

➤ Projet et prix envisagé

Vente des lots restant dans la ZAC du Pas de Lauzun. Le prix de commercialisation a été fixé à 37 € HT/ m².

4. DESCRIPTION DU BIEN

➤ Situation générale

La commune d'Aouste-sur-sye s'étend sur 18 km² et compte 2 644 habitants au dernier recensement. Entourée par les communes de Crest, Mirabel et Blacons et Cobonne, elle se situe à environ 18 km de Livron-sur-Drôme la plus grande ville à proximité. Elle est traversée notamment par la rivière la Drôme. La commune est accessible par la RD 164 et se situe à environ 30 minutes de l'autoroute A 7. Elle fait partie de la Communauté de communes du Crestois et du Pas de Saillans. Elle comprend plusieurs zones d'activités : La Condamine et l'Ecoparc de Lauzun en cours de

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

commercialisation adossée aux contreforts de la forêt de Saou et destinée à l'installation d'activités mixtes de production (artisanat, services et industrie).

➤ **Situation particulière environnement - accessibilité - voirie et réseau**

Les lots 10, 11, 12, 17, 18 et 19 constituent des terrains viabilisés situés dans la ZAC du Pas de Lauzun accessible par la route départementale et située au sud de la commune de Aouste-sur-Sye.

➤ **Références cadastrales**

Commune	Parcelle	Adresse / lieu-dit	Superficie	Nature réelle	zonage
Aouste-sur-Sye	AH 622	ZAC du Pas de Lauzun	915 m ²	terrain loti lot n° 10	Auai
Aouste-sur-Sye	AH 623	ZAC du Pas de Lauzun	921 m ²	terrain loti lot n° 11	Auai
Aouste-sur-Sye	AH 624	ZAC du Pas de Lauzun	915 m ²	terrain loti lot n° 12	Auai
Aouste-sur-Sye	AH 629	ZAC du Pas de Lauzun	950 m ²	terrain loti lot n° 17	Auai
Aouste-sur-Sye	AH 630	ZAC du Pas de Lauzun	955 m ²	terrain loti lot n° 18	Auai
Aouste-sur-Sye	AH 631	ZAC du Pas de Lauzun	974 m ²	terrain loti lot n° 19	Auai
TOTAL			5 630 m ²		

➤ **Descriptif**

Lots de terrain à bâtir en ZAC accessibles par l'allée de la Cimenterie Vicat. De forme rectangulaire avec une superficie unitaire inférieure à 1 000 m². Les terrains sont situés à l'intérieur de la ZAC, sans visibilité directe par la route départementale. Ces lots implantés en deuxième rideau par rapport à la route départementale sont destinés en priorité à des activités artisanales.

Surface d'emprise au sol maximale autorisée sur chaque lot:

lots	ref cadastrale	surface d'emprise au sol maximale autorisée m ²
10	AH 622	549
11	AH 623	552
12	AH 624	549
17	AH 629	570
18	AH 630	573
19	AH 631	584
total		3 377

La surface de plancher maximale autorisée est obtenue en multipliant l'emprise au sol maximale autorisée par le nombre de niveaux autorisés. Hauteur limitée des bâtiments à 15 mètres (soit 3 niveaux maximum).

5 . SITUATION JURIDIQUE

- **Propriété de l'immeuble** : Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans.
- **Conditions d'occupation** : Libre.

6. URBANISME

Zone Auai au règlement du PLU de la commune d'Aouste-sur-Sye approuvé par le Conseil municipal le 08/11/2016 (dernière modification approuvée le 09/03/2020). La zone Auai correspond à une zone à urbaniser à vocation d'économie mixte sur l'ancienne friche industrielle VICAT en entrée de ville Est. Cette zone Auai présente un caractère structurant d'intérêt communautaire, ouverte à l'urbanisation en raison de la capacité suffisante des équipements situés en périphérie immédiate de la zone.

7. MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation selon la méthode par comparaison avec des biens similaires sur le marché local.

8. MÉTHODE D'ÉVALUATION

➤ Evaluation par comparaison

La méthode par comparaison est utilisée pour établir une valeur vénale d'un bien en la comparant à d'autres biens de même nature. La valeur vénale hors droits est calculée en multipliant la surface avec la valeur vénale au m².

Cessions sur la ZAC du Pas de Lauzun :

Bien non bâtis – valeur vénale										
N	Date mutation	Commune adresse	cadastre	Surface terrain / SdP		Nature réelle	Urbanisme	Prix	Prix / m ²	Observations
1	16/12/21	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 615, 616 et 617	7 419 m ²	4 394 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	255 956 €	34,50 €	Lots 3,4 et 5.
2	16/12/21	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 626	901 m ²	540 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	27 931 €	31,00 €	Lot 14
3	06/01/22	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 635	1 216 m ²	729 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	37 696 €	31,00 €	Lot 23
4	11/01/22	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 633, 634	2 358 m ²	1 414 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	87 717 €	37,20 €	Lots 21 et 22.
5	13/12/22	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 614, 619, 620	5 030 m ²	3 016 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	181 696 €	36,12 €	Lots 2, 7 et 8
6	12/10/22	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 628	951 m ²	570 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	33 285 €	35,00 €	Lot 16
7	12/10/22	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 613	2 685 m ²	1 611 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	88 605 €	33,00 €	Lot 1
8	24/08/22	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 621	898 m ²	538 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	31 430 €	35,00 €	Lot 9
9	02/06/22	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 618	1 622 m ²	973 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	52 715 €	32,50 €	Lot 6
10	08/03/23	ZAC du Pas de Lauzun Aouste-sur-Sye	AH 625	905 m ²	543 m ²	terrain à bâtir viabilisé	Auai zone pour activités (filière chimie-pharmacie, artisanat, BTP,...)	29 413 €	32,50 €	Lot 13
								Moyenne	34 €	
								Dominante	35 €	

Un prix m² dominant de 35 € / m².

Sur un secteur élargi :

Bien non bâtis – valeur vénale										
N	Date mutation	Commune adresse	cadastre	Surface terrain / SdP		Nature réelle	Urbanisme	Prix	Prix / m ²	Observations
1	30/06/23	Pied Gai Crest	AR 305, 186	4 847 m ²		terrain à bâtir	Ui	184 186 €	38,00 €	Lots 3 et 4 lotissement d'activités
2	17/10/23	Les Grandes Vignes Grâne	ZE 308	1 020 m ²	251 m ²	TAB	UE	40 800 €	40,00 €	Lot 4
3	27/08/20	Chaufonde Crest	ZR 190	2 364 m ²		TAB viabilisé	Ui	46 250 €	19,56 €	Lot 30 zone d'activité de la Plaine 2
4	15/07/21	Les renoncées ouest Livron-sur-Drôme	YD 487, 488, 489.	12 177 m ²	14 628 m ²	TAB	Auaiz	560 142 €	46,00 €	lots ZAC confluence
5	16/06/22	La Lauze Livron sur Drôme	ZI 312	3 324 m ²		terrain	Ui	49 860 €	15,00 €	Lot 42 du lotissement de Fiancéy
6	13/06/22	Les mouret Allex	ZS 765 et 766	1 757 m ²		TAB viabilisé	UX	31 813 €	18,11 €	lot.
7	09/09/22	Les mouret Allex	ZS 672	3 000 m ²		TAB viabilisé	UX	50 152 €	16,72 €	
8	12/03/21	La Lauze Livron-sur-Drôme	ZI 304	2 173 m ²		terrain non viabilisé	Ui	32 595 €	15,00 €	
								Moyenne	26 €	
								Dominante	15 €	

Des prix très disparates. A noter cependant, une cession récente sur Crest (terme n°1) pour un prix de 38 € HT / m².

➤ **Analyse et arbitrage-Terms de comparaison et valeurs retenues**

Le prix HT / m² fourchette haute sur la zone d'activité du Pas de Lauzun est de 36 € /37 € (termes 4 et 5) avec un prix dominant de 35 € / m². Le prix négocié de 37 € HT / m² correspond à une augmentation d'environ 6 % par rapport au prix dominant sur le secteur. Le prix de 37 € peut être retenu car situé dans une marge d'appréciation de 10 %.

9 . DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **37 € / m²**. Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 33 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours céder à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 . DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 .OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 . COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
Mme Anne-Françoise CLUZEL
Inspectrice des Finances publiques

